

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.MS.
Monsieur Guido VAN CAUWELAERT
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : D2328-0045/01/2004
N/Réf : AVL/KD/WMB-2.20/s.351
Annexes : 1 dossier + schéma d'implantation

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue des Archiducs, 85. Construction d'une annexe pour l'aménagement d'une cuisine. Avis de principe (*Dossier traité par Mme M. Van Haelen.*)

En réponse à votre lettre du 19 juillet 2004, en référence, reçue le 23 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 août 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Dans ce cas précis, la Commission autorise le principe de l'ajout d'une annexe. En effet, celle-ci ne sera pas dans le champ visuel des perspectives ou points de vue qui structurent ou caractérisent la composition urbanistique de l'ensemble protégé.

Par contre, elle ne peut approuver le projet tel que présenté car il suppose une atteinte importante à l'une des deux façades classées de la maison. En effet, le projet nécessite la création d'une nouvelle porte en lieu et place d'une fenêtre qui fait partie de la composition originelle. L'annexe peut être envisagée moyennant la conservation et la restauration des baies d'origine, en particulier de la baie très caractéristique et sans menuiserie qui s'ouvrait au centre de la composition, sur une largeur légèrement supérieure à celle qui existe actuellement (Voir ci-joint élévation schématique du type [Z1]1). A titre d'exemple, la CRMS propose à la DMS le schéma d'implantation joint au présent avis, qui permet à la fois de respecter ces exigences et de répondre au programme souhaité par le demandeur tout en s'inscrivant de manière cohérente dans l'organisation spatiale et la composition architecturale de J.J. Eggerickx. L'articulation de la cuisine sur le séjour se ferait à l'aide d'un petit volume largement vitré, à toiture plate, permettant un accès direct au jardin, tandis que la cuisine-même se développerait dans un volume distinct, plus fermé, recouvert d'une toiture à double pente. Cette intervention (comme bon nombre d'annexes ajoutées très tôt par l'architecte Eggerickx) permettrait de s'inscrire de manière plus cohérente dans la composition de la façade arrière qui est protégée. Pour les nouvelles baies et leurs divisions, la CRMS recommande de s'inspirer des rapports de proportion qui ont guidé la conception de toutes les fenêtres et portes de la cité. Aucun mimétisme par rapport aux menuiseries existantes n'est souhaité s'il ne répond pas à un souhait du demandeur.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.U.